



Balma, le 23 janvier 2018

Commission de Discipline PV N° 15
Résultats du Week-end du 20/21 janvier 2018

U14

ESR XIII – Lézignan 14 - 34

U14 à 9

Poule A

Plaisance du Touch – Toulouse Jules Julien reporté cause intempéries
Tonneins – Villefranche 12 50 - 10

Poule B

XIII Catalan – Barcarés XIII 30 - 28
Villegailhenc – St Paul de Fenouillet 06 - 54
Exempt : Aussillon

U16 à 9

Toulouse Olympique – Aussillon reporté cause intempéries
XIII Catalan – Villefranche 12

U19

Réalmont – Tonneins reporté cause intempéries
Cahors – Villefranche Aveyron 52 - 04
La Réole – Lescure Arthes reporté cause intempéries
Exempt : Toulouse Olympique 2

FEDERALE 2

Aspet – Pamiers Vernajoul reporté cause intempéries
Plaisance – Villegailhenc reporté cause intempéries
Cahors – Lescure Arthès 14 – 21 (voir décision n° 1)
Ecole XIII St Pierrais – AS Clairac XIII reporté cause intempéries

FEUILLES PARVENUES EN RETARD

U19

Rencontre du 16/12/2017 (feuilles parvenues le 17 janvier 2018)
Villefranche 12 – Réalmont 14 – 44

U16

Rencontre du 13 janvier 2018
Villefranche 12 – Réalmont 32 – 40

A l'attention des Délégués et/ou Arbitres

Les feuilles de match doivent impérativement être envoyées à l'adresse suivante

feuillematchoccitanie13@orange.fr

Décisions

La commission de discipline réunie le 23 janvier 2018,

Etaient présents et ont délibéré : Mr LOPEZ Thierry Président de séance, Mr DENAT Alain, Mr NARBONNE Paul

Décision n° 1

Fédérale 2 – CAHORS – LESCURE ARTHES

Vu le constat d'après match,
Vu le rapport du délégué Mr LATASTE JC,
Vu la feuille des joueurs blessés de CAHORS,
Vu la feuille des joueurs blessés de LESCURE ARTHES,

Considérant qu'à la 31ème minute de jeu, le joueur n° 7 BOUTONNET Emile, licence n°17973153, du groupement sportif de LESCURE ARTHES a été exclu définitivement du terrain suite à un carton rouge (code 2.14) pour morsure au poignet d'un adversaire,

Par ce motif, la Commission de discipline :

- Au regard de l'article A 4.10.9 du Règlement disciplinaire inflige au joueur BOUTONNET Emile une suspension de QUATRE matchs dont DEUX matchs FERMES et DEUX matchs avec SURSIS (fin de validité du sursis : 23 janvier 2019)
- Inflige au groupement sportif de LESCURE ARTHES une amende de QUATRE VINGT EUROS (80€).

Conformément à l'article 16 du Règlement disciplinaire, il peut être interjeté appel de cette décision dans un délai de 15 jours par lettre recommandée, à la Commission de Discipline Nationale (FFR XIII 46 route minervoise, 11000 - CARCASSONNE)

LISTE DES JOUEURS COMPTABILISANT UNE EXPULSION DEFINITIVE

NOM		LICENCE N°	CLUB	DATE	DIVISION	AMENDE
BOUTONNET	Emile	17973153	LESCURE ARTHES	21/01/2018	Fédérale 2	80€

Thierry Lopez
Président de séance



Suzanne VERDIER
Secrétaire de séance

